

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

ANNEE

Collectivité maître d'ouvrage

Désignation de l'opération

Montant H.T. des travaux

Taux

Montant de la subvention

Montant H.T. des travaux réalisés : (1)

Date d'accusé réception du dossier complet ou réputé tel :

Date de la décision attributive de subvention :

Date de commencement d'exécution : (2)

Date d'achèvement des travaux : (3)

Le Maître d'ouvrage

CERTIFIE

que les caractéristiques de l'équipement, dont la réalisation est – en cours – achevée (5) sont conformes avec celles de la décision attributive de subvention.

Par conséquent , il sollicite le versement :

- de l'intégralité de la subvention (sur présentation des factures, accompagné d'un état récapitulatif détaillé (*), certifié exact par ses soins et le comptable public de la commune), soit € (5)
- d'une avance correspondant à 5% de la subvention, soit € (5)
- d'un acompte sur la subvention dans la limite de 80 % de la subvention allouée (sur présentation de factures accompagnées d'un état récapitulatif détaillé (*), certifié exact par ses soins et le comptable public de la commune, soit € (5)
- du solde de la subvention (sur présentation de factures accompagnées d'un état récapitulatif détail (*), certifié exact par ses soins et le comptable public de la commune, soit € (5)

Le financement définitif de l'opération s'établit comme suit : (4)

- * FSIL €
- * COMMUNE €
- * Autres (subventions obtenues par ailleurs, à préciser) €

Fait à

le

Le Maître d'ouvrage

(1) A indiquer obligatoirement dans le cas d'une demande d'acompte ou de solde

(2) A indiquer obligatoirement dans tous les cas

(3) A indiquer obligatoirement si l'opération est réalisée en totalité

(4) A compléter obligatoirement lors de la demande de versement du solde

(5) Rayer la mention inutile

(*) L'état récapitulatif certifié exact devra indiquer l'identité de l'émetteur de la facture, son montant HT et TTC, le n° de mandat et sa date